

2018 : UNE ANNÉE CHARNIÈRE ... VERS QUEL HORIZON 2020 ?

La **CFDT AUSY** adresse **ses meilleurs vœux** à tous les salarié-e-s et leurs familles. 2 recto-verso A4 par an pour vous informer par le canal de notre Direction : **bien mince** quand on sait la richesse des sujets et les difficultés à vous joindre (80% de consultants en mission). Alors écrivez à **contact@cfdtausy.fr** ou visitez notre site **www.cfdtausy.fr** pour consulter et recevoir nos publications, réagir et poser vos questions. Quoi de mieux ici que de revenir sur les événements de 2017 et évoquer les enjeux 2018. Des événements dont la gestion illustre la **faiblesse de la majorité syndicale en matière de négociation collective** et augure un sombre avenir si rien ne change de part et d'autre de la table des discussions...

FRAIS DE SANTÉ : ÉCONOMIE POUR LES SALARIÉS, ÉCHEC POUR LES SYNDICATS...

Vous avez pu le découvrir **a posteriori** par la faute d'une **négociation lente et chaotique** : le régime frais de santé a évolué au 1er janvier. Pourquoi cette négociation et qu'en retenir ?

Un contexte fiscal donc incitatif

Le régime de garanties devait être **mis en conformité au 01/01/2018 pour intégrer la notion de contrat responsable** dont l'objet est d'établir des plafonds de garanties pour certaines dépenses de santé. En contrepartie, ce régime bénéficie **d'avantages sociaux et fiscaux** (exonération de charges sociales, taxes d'Etat minorées). Un enjeu financier donc important pour un régime déjà bien coûteux, quoique de qualité.

Après la recherche du temps perdu, l'hiver arrive, le mur et ... les couacs de com' garantis

Les négociations initiées en 2015 ont échoué du fait d'une **Direction fermée au dialogue**, là où les OS réclamaient la **refonte du régime et la constitution d'un appel d'offres**. A force **d'augmentations successives** de cotisations, le régime est enfin devenu **bénéficiaire en 2016** : de meilleurs auspices pour la négociation et un **délai suffisant d'un an pour aboutir**. Six mois pour rien, malgré nos alertes répétées, puis 3 mois (!) pour fixer les garanties sans avoir obtenu toutes nos réponses, faute d'une Direction réactive malgré ses coûteux Conseils... Comment s'étonner alors d'une négociation **bâclée dans l'urgence** de fin d'année sans même respecter un **délai décent** pour **prévenir** les salariés, soit **au plus tard le 1er décembre** selon nous ? Par l'inorganisation de la négociation, les syndicats se sont retrouvés acculés à prendre une décision sans marge de temps pour négocier la question finale du financement Employeur (voir au verso). Un **art subtil** que la Direction a su parfaitement pratiquer, jouant la montre et se jouant des OS par la même occasion. Le choix final de l'organisme assureur a même été conditionné par la Direction à la signature des syndicats, un bel exemple de **manœuvre déloyale...** Le couteau sous la gorge, les **syndicats majoritaires** ont préféré transiger **en deçà de nos objectifs**, et nous avons finalement apposé notre signature pour **participer au comité de pilotage** du régime.

Côté pile : un régime unique, plus équitable, mieux géré ... et une belle économie à la clef

Nous revendiquons un régime unique inspiré des garanties du niveau « confort » version 2017 **à la condition** qu'il ne soit pas plus coûteux pour les adhérents du régime 2017 « socle ». Ceci a été possible par **deux leviers prioritaires** pour l'équilibre financier :

- le principe solidaire de contribution en fonction de ses revenus réels ou presque : **cotisation plafonnée à la tranche B (4*PMSS)** et non plus A (PMSS)
- une **gestion contrôlée de la typologie des conjoints** inscrits au régime au lieu d'un déclaratif peu fiable. Le critère d'absence de revenu fiscal est ici retenu pour définir la notion de « conjoint à charge ».

Il résulte du nouveau régime une **baisse importante de cotisations pour une grande majorité de salariés** : 40 à 60% pour les adhérents 2017 confort, de 20 à 25% pour les adhérents 2017 socle.

Côté face : une consultation opaque, des objectifs ratés ... et aucune anticipation auprès des salariés

La CFDT émet de **vives réserves** sur la cotisation évaluée par AON, le nouveau conseil-courtier-gestionnaire d'AUSY : un prix d'appel de **15 à 30% inférieur à une tarification réaliste**. Ce tarif a été fixé dans un cahier des charges réalisé **sans impliquer les syndicats** pour une consultation expédiée en 10 jours ! **L'équilibre du régime** dans ces conditions est donc posé et l'économie réalisée n'est **pas durable selon nous**. Il faut toutefois se réjouir d'un **gain de pouvoir d'achat** qui n'est toutefois pas imputable à la générosité légendaire de notre Direction ! La CFDT considère aussi que plusieurs objectifs manquent à l'appel :

- un **véritable assureur mutualiste et gestionnaire**
- La suppression du recours à un **conseil coûteux**
- une **politique de prévention** santé régulière
- Un **planning précis et engageant** du suivi du régime
- Une **évolution significative** de la part patronale

Garanties 2018 versus confort 2017 : du mieux, du moins bien et des demandes sans réponses !

- la garantie **implant dentaire aménagée** : 2 actes/an/bénéficiaire remboursés 1000€ contre 3 actes à 430€ auparavant
- la **chirurgie de l'œil mieux remboursée** à hauteur de 700€ par œil contre 327€ auparavant
- l'accès au réseau Kalivia** et des prix négociés sur les verres de lunettes et les aides auditives
- la **garantie monture** à 150€ (contre 245€ auparavant). Une garantie sur-complémentaire à 231€ sans impact tarifaire n'a pas été retenu, **contre notre avis**. Une bonne monture pour travailler sur écran n'est pas un luxe si le confort est en jeu !
- la **garantie maternité abaissée** de 981€ à 331€ **sans compensation** de la Direction (prime naissance)
- pas de réponses** sur nos demandes d'impacts, comme la **garantie « médecine douce »** à 1,7% du PMSS entre autres

Part patronale : fondamental pour nous mais un geste dérisoire et une pingrerie de plus !

Sur la base 2017 de 50% de part patronale, **l'économie annuelle estimée sur 2018 pour AUSY est de 233 000 € (!)** selon une étude de son conseil AON. Nous demandons un **ratio de cotisation 60% employeur/40% salarié**, soit un modique surcoût annuel de ... **7 000 € environ sur le budget 2018**. Las, notre Direction a conservé sa grosse économie et seulement consenti un ratio 55%/45% à destination des non cadres (moins de 10% des salariés) : un **geste estimé à 8 000€...** très éloigné, par exemple, du **coût du conseil (AON) imposé par la Direction** et que les salariés financeront à hauteur de **70 000 € annuels !** La Direction aurait déjà économisé **plus de 100 000€ annuels avec un ratio 55/45** pour tous ! Mais non, il faut **toujours plus d'économies annuelles** : le déménagement du Siège social en 2014 (**527 000€**), l'accord d'Entreprise Handicap en 2016 permet, au lieu de s'affranchir d'une taxe, de disposer d'une **avance annuelle de trésorerie (600 000€)** car seul 30% du budget du Plan Handicap a été consommé, **la sortie de Bourse d'AUSY en 2017** et la transformation juridique en SAS (**150 000€**), ou encore les frais professionnels rabotés par une réforme toujours officieuse. **La coupe est pleine pour les salariés, vraie richesse de l'Entreprise, mais oubliés dans le partage des fruits de la croissance !**

BAROMÈTRE SOCIAL : AVIS DE TEMPÊTE PAR GRAND CALME

Trois Directeurs des Affaires Sociales se sont succédés à AUSY **en trois ans** : voilà qui traduit la difficulté de ce poste pourtant si stratégique mais **sans réelles marges de manœuvre** en raison de Dirigeants peu concernés par l'humain, et **sans poids** face aux puissants Directeurs Opérationnels régnant en maîtres sur leur Centre de profits. Dans ce contexte, quantité de négociations s'éternisent voire n'existent même pas. La CFDT réitère sa volonté de **construire un véritable projet social** et le chantier s'annonce immense, nous revendiquons à ce titre :

- une **politique salariale lisible** avec des critères objectifs, non liés au TJM
- la création de Droit** : astreintes, télétravail, déconnexion, égalité pro, santé et qualité de vie au travail
- la modernisation des outils et la formalisation des processus** : oui au projet Digitalisation (à suivre)
- une **messagerie électronique pour tous** et de vrais moyens pour la DSI

- un **service RH** pour la gestion et l'anticipation de carrière des salariés
- l'élaboration d'une **cartographie des métiers**, de parcours de carrière,
- une **politique de formation intelligente** à l'écoute et réactive
- une **épargne salariale attractive** : intéressement, participation ≠ ∅ !
- une **vision stratégique détaillée**, l'organigramme des postes et entités

- un **budget du CE décent (x4)**
- un accord **d'exercice des mandats** et du droit syndical

Nous vous reparlerons de la vision d'avenir prévue par Randstad lorsque le **plan stratégique « Horizon 2020 »** sera présenté : la CFDT gage déjà que beaucoup d'ingrédients vont y manquer !

FRAIS PROFESSIONNELS : TRADITION ORALE, INJUSTICES ET INÉGALITÉS

Il y a un an, la politique de frais a fait l'objet d'une réforme suscitée par un contrôle URSSAF obligeant AUSY à se **mettre en conformité avec les règles fiscales** sous peine de redressements sévères. Une mesure concrète : fin de l'indemnité repas au montant arbitraire selon le fameux « **package** » négocié (jusqu'à 18 €) et place au ticket-restaurant pour tous, pour le reste des règles oscillantes et approximatives... La CFDT réclame depuis lors **une politique de frais professionnels CLAIRE, ÉCRITE, TRANSPARENTE, JUSTE**. La Direction décida de ne pas prioriser l'intégration dans le salaire de compensations, introduisant ainsi des **inégalités de traitement nombreuses**, et ne s'engagea pas non plus à **maintenir le pouvoir d'achat** des salariés. La CFDT a dénoncé ces pratiques dès le début de cette réforme qui ne s'appuie que sur des **règles orales** et dont l'objet premier est de **bénéficier d'exonérations**. Une note écrite est promise par la Direction à ce sujet mais la CFDT prévient dès à présent qu'elle implique quoiqu'il arrive **l'harmonisation des traitements de frais et la fin des pratiques déviantes** toujours en cours. Vous êtes concernés ? Contactez-nous !

AUSY AER : NOS CHERS DISPARUS

En juin 2017, AUSY décide d'opérer un transfert de consultants dont l'activité est éligible au **Crédit Impôt Recherche**. Si ce CIR est déclaré par le Client d'AUSY, il devient impératif pour répondre aux exigences fiscales d'isoler ces activités dans une filiale (ici AER), d'où de tels transferts. La volonté de la CFDT était de **préserver le périmètre social des salariés concernés** (accord d'entreprises, représentants du personnel, accès CE). C'est en ce sens que CFDT et CGT signèrent un **accord dit de transition définissant un cadre sécurisé**. Accord aussitôt dénoncé par CFE-CGC et CFTC convaincus d'empêcher l'inéluctable. A ce jour, ce ne sont **pas moins de 250 collaborateurs** transférés provisoirement d'AUSY vers AER sur la base du volontariat (en mode « pas le choix ») ! Ils évoluent dans une filiale sans représentants ni

accords : du **pain béni** pour qui souhaiterait morceler les activités et **contourner la présence syndicale**. La CFDT regrette ce travail de sape que certaines ordonnances risquent bien d'aggraver : agissons pour les salariés et non en réaction contre la Direction !

NE PERDEZ PAS VOS RTT 2017...

Vous avez **jusqu'au 31/01/2018** pour demander le report de votre solde de RTT 2017 sur votre compte-épargne temps (demande à envoyer à l'adresse cet@ausy.fr).

... NI VOTRE SOLDE 2017 DE TITRES-RESTAURANT !

Inscrivez une alarme dans votre agenda : du **1er au 15 mars 2018** vous pourrez demander le **report de votre solde de titres-restaurant 2017** non consommés au 28/02/2018. Aucune information n'est prévue à ce sujet, alors pensez-y maintenant sinon ce sera **perdu !**

Contacts délégués syndicaux : Jean-Luc DURAND jl durandausy@yahoo.fr 06 22 66 27 56 • **Jean-Christophe LLORENS** jcllorens@gmail.com 06 72 69 09 81 • **Marc BONNAMY** marc.bonnamy@orange.fr 06 81 35 19 58

VOUS SOUHAITEZ ÊTRE ACCOMPAGNÉ-E ET VOUS INVESTIR ? REJOIGNEZ LA CFDT POUR FAIRE VALOIR VOS DROITS ET PORTER NOS VALEURS.

Plus d'infos ? Créez votre compte sur <http://www.cfdausy.fr>

 **contact@cfdausy.fr**